

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Fly Attract

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: 37/22/L-000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: LU-0028127-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Fly attract
Fliegen Lockstoff
Attractif Mouches

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Bio Services International
	Adresse	Jagershoek 13 8570 Vichte Belgique
Numéro de l'autorisation	37/22/L-000	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	LU-0028127-0000	
Date de l'autorisation	15/03/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	04/02/2032	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Bio services International NV
Adresse du fabricant	Jagershoek 13 8570 Vichte Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Jagershoek 13 8570 Vichte Belgique

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	2329 - Saccharomyces cerevisiae (yeast)
Nom du fabricant	ALGIST BRUGGEMAN NV
Adresse du fabricant	Langerbruggekaai 37 9000 Ghent Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Langerbruggekaai 37 9000 Ghent Belgique
Substance active	2328 - Powdered egg
Nom du fabricant	Schaffelaarbos B.V.
Adresse du fabricant	Industrieweg 20 3771 MD Barneveld Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Industrieweg 20 3771 MD Barneveld Pays-Bas
Substance active	2326 - D-Fructose
Nom du fabricant	Tate & Lyle Slovakia s.r.o.
Adresse du fabricant	Boleraz 114 919 Boleraz Slovaquie
Emplacement des sites de fabrication	Boleraz 114 919 Boleraz Slovaquie
Substance active	2326 - D-Fructose
Nom du fabricant	OMNIA NIŞASTA SAN. TİC. A.Ş.
Adresse du fabricant	Hacı Sabancı OSB Yunus Emre Cad. No: 8 01410 Sarıçam/ADANA Turquie
Emplacement des sites de fabrication	Hacı Sabancı OSB Yunus Emre Cad. No: 8 01410 Sarıçam/ADANA Turquie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Saccharomyces cerevisiae (yeast)		Substance active	68876-77-7		10
Powdered egg		Substance active			20
D-Fructose		Substance active	57-48-7	200-333-3	40

2.2. Type de formulation

WP - Poudre mouillable

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Conseils de prudence

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Attractif mouches – Professionnel / Non-professionnel – Extérieur

Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Le produit doit être utilisé dans un piège approprié placé à l'extérieur pour attirer les mouches.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Musca domestica
Nom commun: Mouche domestique
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Extérieur

Extérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: En boîtes d'appâts
Description détaillée:
Le produit doit être dilué dans de l'eau.
Le produit dilué est disposé dans un piège approprié et ce piège doit être placé à l'extérieur.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: /
Dilution (%): /
Nombre et fréquence des applications:
Ajoutez au piège : 10 g de produit par 150 ml d'eau (la quantité d'eau dépend de la taille du piège, par exemple, pour 1 L de piège : 40 g de produit à diluer dans 600 ml d'eau).

Le produit est efficace pendant 3 mois.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Pour professionnels et non-professionnels :
- Sachets hydrosolubles (emballage primaire) : 10-20-30-40-50-60-70-80-90-100 g en PVA / PVOH
- Sac (emballage secondaire : contenant des sachets hydrosolubles) : 40-2000 g en PP / PE / AluFoil / (O)PP/PET sac 50/50
- Bidon (emballage primaire : contenant des sachets hydrosolubles) : 1L en PET
- Flacon (emballage primaire : contenant du produit en vrac) : 1L en PEHD

À usage professionnel uniquement :
- Seau (contenant du produit en vrac) : 5-10L en PP

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Après avoir rempli le piège à mouches avec de l'eau et du FLY Attract (attractif) à raison de 10 g de Fly Attract dans 150 ml d'eau du robinet ; environ 1/3 de l'espace à l'intérieur du piège doit rester libre afin d'avoir suffisamment d'espace aérien disponible pour l'entrée des mouches.

Par exemple : un piège à mouches de 1 litre peut contenir 40g dans 600 ml d'eau (4x10g = 40g dans 4x150 ml = 600 ml d'eau claire). En fonction du nombre de mouches présentes (entraînant des captures élevées et moins d'espace aérien disponible dans le(s) piège(s)), l'utilisation de plusieurs pièges peut être envisagée.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Pour les non-professionnels : Respecter le mode d'emploi.
- Le produit doit être dilué dans l'eau dans un piège approprié et le piège doit être placé à l'extérieur. Pour une efficacité maximale, le piège doit être suspendu ou fixé à une hauteur d'environ 2 mètres du sol.
- Le produit doit être utilisé avec des pièges spécialement conçus pour attraper les mouches.

5.2. Mesures de gestion des risques

/

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Pour les non-professionnels : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le contenu/réceptacle selon la législation nationale (centre de recyclage).

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Pour les non-professionnels : Tenir hors de portée des enfants et des animaux/animaux de compagnie non-cibles
- Protéger de la lumière
- Durée de conservation : 2 ans
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 30 °C

6. Autres informations

/